

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 19 novembre 1918.

N° 8.

LES PLANS POUR LE LICENCIEMENT DES TROUPES CANADIENNES

**\$676,057,867,
GRAND TOTAL
DE L'EMPRUNT**

Toutes les provinces ont dépassé leur objectif et l'armistice n'a fait que stimuler les souscripteurs.

LES TOTAUX PAR PROVINCES

Le deuxième emprunt de la victoire lancé par le gouvernement canadien a été sursouscrit de \$176,057,867. Le chiffre des souscriptions annoncé officiellement est de \$676,057,867. On voulait obtenir \$500,000,000.

Chacune des provinces a dépassé son objectif. Le Nouveau-Brunswick a souscrit cinq millions et demi de plus qu'on ne lui demandait et la Nouvelle-Ecosse \$10,600,000. L'Ile du Prince-Edouard, dont les rapports sont incomplets, a dépassé son chiffre par plus de deux cent mille dollars. La province d'Ontario a souscrit \$79,679,000 de plus qu'on ne lui avait demandé; la province de Québec de même par \$79,000,000; l'Alberta, \$3,189,600; le Manitoba, \$10,639,900; la Saskatchewan, \$8,889,000; la Colombie-Britannique, \$16,396,667.

Ontario est à la tête des provinces avec un chiffre de \$329,679,000.

Les taux pour les autres provinces sont les suivants: Colombie-Britannique, \$35,396,667; Alberta, \$18,189,600; Saskatchewan, \$23,889,000; Manitoba, \$43,639,900; Montreal, \$143,433,050; Québec (en dehors de Montréal), \$32,861,700; Québec (total), \$176,294,750; Nouveau-Brunswick, \$16,500,000; Nouvelle-Ecosse, \$30,102,500; Ile du Prince-Edouard, \$2,900,000.

Des recettes de l'emprunt environ \$175,000,000 seront employées à rencontrer certaines dettes flottantes créées par les crédits nécessités par la fabrication des munitions et autres causes pendant les derniers mois. De ce qui restera \$200,000,000 ou \$250,000,000 environ seront probablement appliqués à établir des crédits pour faciliter l'achat de blé et de denrées par la Grande-Bretagne.

COMMENT NOS SOLDATS VONT ÊTRE RAMENÉS À LEURS OCCUPATIONS D'AVANT-GUERRE

La question des transports sur mer et sur terre laissée à un comité spécial—L'ordre de retour des soldats.

On compte en rapatrier 20,000 par mois.

La partie militaire du plan de démobilisation de l'armée canadienne en service outre-mer a été terminée et sera mise en opération aussitôt que la paix aura été signée et que le haut commandement allié aura permis au gouvernement de retirer ses troupes d'Europe.

La question de priorité pour le retour des troupes canadiennes a été sérieusement étudiée par un comité spécial de la démobilisation, qui y a travaillé en Angleterre et au Canada depuis 1917. A première vue, il semble que les premiers bataillons qui ont été en service actif seront les premiers à être démobilisés, mais on a fait remarquer que tous ces vieux bataillons ont reçu de nouvelles recrues et que la proportion d'ancienneté de service dans la première division par exemple diffère peu de celle de la quatrième division. Chaque bataillon sur la ligne de feu a été renforcé au moins de cinq fois de son premier nombre.

On avait aussi considéré le projet de ramener les troupes canadiennes unité par unité, mais on a décidé qu'on devait aussi considérer le côté pratique à côté de la question sentimentale. Les besoins économiques du travail et le temps de l'année où les soldats reviendront au pays devront être pris en considération. Une autre objection que l'on a faite contre la démobilisation par unité est que depuis que la bataille fait rage les régiments territoriaux ont perdu considérablement de leur identité et ont reçu des recrues venant d'autres districts. Ainsi une unité de Montréal pourrait être envoyée à cette ville pour être licenciée et l'on s'apercevrait qu'un gros pourcentage de son effectif n'appartient pas à cette localité mais peut venir de la Nouvelle-Ecosse ou de la Colombie-Britannique, et ainsi on aurait à renvoyer des centaines d'hommes à leurs localités respectives, ce qui causerait du retard, de la confusion et une congestion inutile.

[Suite à la page 3.]

ON VA COMMENCER LA DEMOBLISATION AU CANADA

Des réductions considérables seront faites de façon à réduire au strict nécessaire les effectifs des établissements militaires du pays—Ordre dans lequel les hommes seront licenciés.

Le département de la Milice a autorisé la publication de la notice ci-dessous:

Les instructions suivantes ont été expédiées samedi dernier aux officiers commandants de tous les districts militaires: Démobilisation générale: Par suite de la cessation des hostilités et des renseignements qui viennent d'arriver d'outre-mer les forces militaires au Canada seront réduites immédiatement, conformément aux instructions qui seront envoyées de temps à autres.

Depuis la déclaration de l'armis-

tice le personnel aux bureaux-chefs de la milice a travaillé à haute pression pour se préparer à agir rapidement touchant la démobilisation, et les câbles ont été constamment occupés à transmettre les renseignements nécessaires pour que des décisions importantes puissent être prises. Tous les arrangements à prendre concernant la démobilisation sont du ressort du département de la Milice et de la Défense. La démobilisation accomplie les autres problèmes relatifs au rétablissement des soldats

[Suite à la page 3.]

POUR FINS DE COORDINATION

Un comité spécial du cabinet a été formé pour coopérer avec tous les organismes chargés du règlement des problèmes d'après-guerre.

L'hon. J. A. Calder

en est le président

Par un arrêté en conseil récent un comité spécial du cabinet a été formé pour s'occuper du rétablissement des soldats dans la vie civile et pour étudier les problèmes industriels et d'emploi qui pourraient surgir, à la suite du réajustement et de la dislocation industriels, qui suivront la fin de la guerre. L'hon. J. A. Calder a été nommé président de ce comité.

L'arrêté en conseil se lit comme suit:

"Le comité du Conseil privé a pris en considération un rapport de sir Thomas White, premier ministre intérimaire, en date du 14 novembre 1918, exposant qu'avec la conclusion de la paix d'importants problèmes relatifs à la main-d'œuvre vont surgir par suite de la dislocation des affaires et du réajustement de nos industries sur une base de paix.

"De plus la démobilisation des troupes canadiennes va se poursuivre vraisemblablement, sans interruption, et il est désirable que toutes les mesures soient prises pour faire face aux problèmes touchant l'absorption aussi rapide que possible des soldats rapatriés dans la vie civile du pays.

"Le ministre constate que tout le mécanisme officiel nécessaire a déjà été créé à cette fin dans le département du Rétablissement civil des soldats, le département du Travail, et le département de l'Intérieur par l'intermédiaire de la Commission d'établissement sur la terre des soldats rapatriés.

"Le ministre soumet qu'il est désirable que des mesures soient prises pour amener la plus grande coopération entre les divers départements et a-gnces déjà constitués ou qui seront créés pour les fins susdites."

Le ministre fait donc les recommandations suivantes:

"Qu'il soit constitué un comité du Conseil privé composé des membres suivants: l'hon. sir James Loughheed, l'hon. M. Rowell, l'hon. M. Cre-rar, l'hon. M. Robertson, l'hon. M.

[Suite à la page 2.]